

Comité de la Société d'éducation

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **86 (1957)**

Heft 10

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Comité de la Société d'éducation

Le Comité s'est réuni le 25 juillet dernier pour étudier la réforme des statuts et la mise en exécution des propositions votées par l'assemblée générale de Bulle.

La discussion a montré qu'il était indiqué de publier à nouveau les statuts de la SFE afin que chaque membre puisse les examiner à loisir.

Le Comité a procédé à un examen des statuts ; il a noté diverses modifications opportunes qui seront communiquées en temps voulu.

Conformément au mandat qui lui donna l'assemblée générale de Bulle, le Comité a décidé de créer dans chaque arrondissement scolaire une commission qui aura pour tâche de transmettre au Comité de la SFE les modifications à inscrire dans les nouveaux statuts.

Le Secrétaire :
RAYMOND PROGIN.

STATUTS

DE LA

Société fribourgeoise d'éducation

1. But de la Société

ARTICLE PREMIER. — La Société a pour but de favoriser le développement de l'éducation et de l'instruction populaires, de défendre les intérêts de l'école et du corps enseignant au point de vue catholique et fribourgeois.

ART. 2. — Ce but est atteint en particulier par :

- a) La publication d'une revue pédagogique.
- b) La discussion des questions d'éducation et d'enseignement dans des réunions pédagogiques régulières.
- c) L'examen en commun des lois et règlements qui régissent l'école.
- d) L'organisation de voyages d'études, de cours et de conférences destinés au perfectionnement des maîtres.

ART. 3. — La Société, placée sous la protection du B. P. Canisius et du B. Nicolas de Flue, a pour devise : « Dieu et Patrie ».

2. Organisation

ART. 4. — La Société se compose de membres *actifs* et *passifs* ; sont membres actifs, toutes les personnes qui remplissent une fonction pédagogique dans l'enseignement public ou libre ; sont membres passifs ceux qui, sans exercer une fonction pédagogique, s'intéressent au but poursuivi par l'Association.